



Faire un pret tous en étant interdit bancaire

Par **ticoeur123**, le **02/06/2009** à **19:33**

Bonjour,
je suis actuellement interdit bancaire, je viens de crée mon entreprise et je vais recevoir 820~€ des assedic comme aide pour créateur d entreprise.

Une fois que j aurai les font sur mon compte il me restera juste 200 € de timbre fiscaux a remboursés , je l ai enverrai a ma banque pour me levé l interdiction bancaire et une fois que la banque aura levé mon interdiction bancaire .

[s]Aurai-je le droit de faire un prêt de 4000€ pour pouvoir financer mon matériel et ma marchandise pour commencer mon activit[/s]é ?

répondez moi assez rapidement car sais assez urgent
merci.

Par **Patricia**, le **02/06/2009** à **20:01**

Bonsoir,

Tant que vous êtes interdit bancaire, aucune banque ne vous octroyera un prêt.

Les timbres fiscaux sont des frais de pénalités pour le Trésor Public.

Vous ne parlez pas de la régularisation de ce (ou ces) chèques impayé....
Ils sont payés ou pas ?

Votre message manque de précision.

Ce n'est qu'après leur régularisation que votre banque fera une demande de main levée auprès de la BdF.

Par **ticoeur123**, le **02/06/2009 à 20:22**

bonsoir

oui les cheques sont réglé ma banque a déjà les lettres d injonction

il lui manque juste les timbres fiscaux pour les envoyé a la banque de france et suite a sa, le levé d interdiction bancaire sera fais.

ensuite la banque pourra t elle m accordé un prêt?

et quelle sont les delais ?

Par **Solaris**, le **02/06/2009 à 21:24**

Bonjour,

Compter environ 2 mois pour la levée de l'interdiction.

Après vous pourrez effectivement faire un prêt.

Par **ticoeur123**, le **02/06/2009 à 21:25**

2 mois!!!!!!

c est autant long ?

Par **Patricia**, le **02/06/2009 à 21:31**

Re,

Après une interdiction bancaire, rien oblige une banque ou un établissement financier à vous accorder un prêt pour manque de crédibilité.

Après le dépôt de dossier de demande prêt, le délai de réponse peut varier entre 6 et 8 semaines.

Par **ticoeur123**, le **02/06/2009 à 21:35**

ok dans la semaine je rembourse les timbres fiscaux qu'il me reste à devoir
ensuite ma banque les transfère à la banque de France avec la lettre d'injonction.

de là, ça mettra combien de temps pour qu'il me lève l'interdiction bancaire ?

une fois ça fait, ma banque peut-elle m'accorder le prêt ?

Par **Solaris**, le **02/06/2009** à **21:45**

La BDF ne procède aux levées qu'une fois par mois, donc suivant le moment où vous tombez... c'est pour cela que je vous dis de compter deux mois.

Ensuite, concernant le prêt, une fois l'interdiction levée, la banque aura le droit de vous prêter de l'argent. MAIS ce n'est pas pour autant qu'elle acceptera (ce que vous a judicieusement expliqué Patricia). La banque a parfaitement le droit de vous refuser ce prêt. Elle pourra également vous l'accorder, mais à un taux élevé car vous serez considéré comme un client à risque.

Par **ticoeur123**, le **02/06/2009** à **21:47**

ok merci bcp pour ces renseignements